

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-

Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank –ATB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Exercice clos le 31 décembre 2021 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2021	31.12.2020	
ACTIF				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	262 507	314 423
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	614 289	440 128
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 155 992	5 121 128
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	-	-
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 387 381	1 315 915
AC6	Valeurs immobilisées	6	117 039	95 178
AC7	Autres actifs	7	123 504	112 441
TOTAL ACTIF			7 660 712	7 399 214
PASSIF				
PA1	Banque centrale et CCP	8	100 000	58 000
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	367 186	124 896
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 902 342	5 970 282
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	543 537	484 024
PA5	Autres passifs	12	192 196	208 060
TOTAL PASSIF			7 105 261	6 845 262
CAPITAUX PROPRES				
CP1	Capital		128 000	100 000
CP2	Réserves		495 087	444 987
CP5	Résultats reportés		865	767
CP6	Résultat de l'exercice		(68 502)	8 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES		13	555 450	553 952
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			7 660 712	7 399 214

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	31.12.2021	31.12.2020
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB01		994 562	642 623
HB02		333 579	304 144
HB03		100 000	62 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 428 141	1 008 767
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	17		
HB04		376 412	336 567
HB05		-	1 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		376 412	337 567
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB06		1 478 573	1 267 528

Etat de résultat
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021
(Unité : en 1000 DT)

		Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	414 192	461 463
PR2	Commissions (en produits)	20	86 679	69 056
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	22 168	18 315
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	79 688	70 694
Total produits d'exploitation bancaire			602 727	619 528
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	23	299 245	346 623
CH2	Commissions encourues		13 129	10 882
Total charges d'exploitation bancaire			312 374	357 505
PRODUIT NET BANCAIRE			290 353	262 023
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(107 730)	(60 173)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(36 455)	(7 048)
PR7	Autres produits d'exploitation		136	120
CH6	Frais de Personnel	26	(115 991)	(105 159)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(70 447)	(62 375)
CH8	Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(19 253)	(14 982)
RESULTAT D'EXPLOITATION			(59 388)	12 406
PR8/CH9	Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	28	1 338	(584)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(1 239)	(1 592)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			(59 289)	11 398
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	29	(9 213)	(3 200)
RESULTAT NET DE LA PERIODE			(68 502)	8 198
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			(68 502)	8 198
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		30	(0,685)	0,082

Etat des flux de trésorerie
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021
 (Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		585 267	535 200
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(311 822)	(360 380)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(37 427)	(89 000)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(153 015)	(372 779)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(68 606)	739 163
Titres de placement		-	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(114 237)	(111 463)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(119 336)	(57 902)
Impôt sur les sociétés		(9 252)	(4 849)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(228 429)	277 990
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		74 582	78 276
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(103 275)	148 276
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(37 779)	(18 664)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(66 472)	207 889
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		70 000	
Emission d'emprunts		74 230	99 916
Remboursement d'emprunts		(12 831)	(2 915)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(1 222)	(7 674)
Dividendes versés		-	-
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		130 177	89 327
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(164 724)	575 206
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		536 909	(38 297)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	372 183	536 909

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels de l'Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2021, sont élaborés et présentés d'une part conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999, et d'autre part conformément aux notes et aux circulaires de la Banque Centrale de Tunisie qui sont les suivantes : note n°93-23 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2022-02 du 04 Mars 2022.

II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

▪ Rattachement des intérêts :

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

▪ Les intérêts et agios réservés :

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

▪ Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

* Lorsque le service est rendu

* À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013 et la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- **Actifs courants (Classe 0)** : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

- **Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :**Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- **Actifs incertains (Classe 2) :**Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- **Actifs préoccupants (Classe 3) :** Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- **Actifs compromis (Classe 4) :**Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

➤ Provisions individuelles :

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93-23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

➤ Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2010-2019.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2022-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2022-02.

➤ Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

La juste valeur des titres non cotés est la valeur probable de négociation et est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

- **Les titres d'investissement** : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- **Règles de conversion** : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- **Réévaluation des comptes de position** : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- **Constatation du résultat de change** : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.
- **Règles de couverture contre les risques de change** : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieurs libellés en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction :	2%
Immeuble hors exploitation :	10%
Mobilier et matériels de bureau :	10%
Matériels de transport :	20%
Matériel de sécurité & coffre :	5%
Matériel informatique :	20%
Logiciels :	20%
Œuvres d'art :	10%
A. A & Installations :	10%

III. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 262 507KDT au 31 décembre 2021 contre 314 423 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 51 916 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	39 113	30 112
Compte courant BCT	223 366	284 284
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	5	5
Total	262 507	314 423

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 614 289 KDT au 31 décembre 2021 contre 440 128 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 174 161 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	50 397	268 618
Prêts aux établissements bancaires	508 644	126 115
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	578	760
Total créances sur établissements bancaires	559 619	395 493
Avoirs en compte sur les établissements financiers	11 117	7 289
Prêts aux établissements financiers	43 552	37 346
Total créances sur établissements financiers	54 669	44 635
Total	614 289	440 128

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	50 397	-	-	-	50 397
Prêts aux établissements bancaires	508 644	-	-	-	508 644
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	578	-	-	-	578
Total créances sur établissements bancaires	559 619	-	-	-	559 619
Avoirs en compte sur les établissements financiers	11 117	-	-	-	11 117
Prêts aux établissements financiers	6 125	-	-	37 427	43 552
Total créances sur établissements financiers	17 242	-	-	37 427	54 669
Total	576 861	-	-	37 427	614 289

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	50 397	50 397
Prêts aux établissements bancaires	-	-	508 644	508 644
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	578	578
Total créances sur établissements bancaires	-	-	559 619	559 619
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	11 117	-	11 117
Prêts aux établissements financiers	6 588	-	36 964	43 552
Total créances sur établissements financiers	6 588	11 117	36 964	54 669
Total	6 588	11 117	596 583	614 289

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2021 un solde net de 5 155 992 KDT contre 5 121 128 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 34 864 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Comptes ordinaires débiteurs	471 243	425 359
Avances sur placements à terme	16 144	29 737
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	11 636	2 649
Total comptes débiteurs & Autres créances	499 023	457 745
Portefeuille Escompte	661 122	610 599
Crédits à la clientèle non échus	3 821 940	3 791 172
Créances douteuses et litigieuses	486 496	361 456

Produits à recevoir	38 362	53 697
Produits perçus d'avance	(13 579)	(14 146)
Créances impayées	279 524	349 327
Total autres concours à la clientèle	5 273 865	5 152 105
Crédits sur ressources spéciales extérieures	93 901	96 479
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 028	1 428
Total Crédits sur ressources spéciales	94 929	97 907
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 867 817	5 707 757
A déduire couverture :		
Agios réservés	(213 527)	(179 506)
Provisions individuelles	(331 940)	(286 808)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(100 465)	(68 650)
Provisions collectives (Cir BCT 2022-02)	(65 892)	(51 663)
Total Provisions et agios	(711 825)	(586 628)
Total net des créances sur la clientèle	5 155 992	5 121 128

Au 31 décembre 2021, l'encours des créances sur la clientèle éligible au refinancement est estimé à 43 millions de dinars contre 29 millions de dinars au 31 décembre 2020.

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Montant brut des créances classées	880 911	794 643
Provision au 31/12/N-1	286 808	280 375
Dotations de l'exercice	61 387	30 070
Reprise de l'exercice	(16 255)	(23 637)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Provision au 31/12/N	331 940	286 808
Provision additionnelle (Cir 2013-21)	100 465	68 650
Total net des créances	448 506	439 185

Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Montant brut des créances classées	880 911	794 643
Agios réservés au 31/12/N-1	179 507	146 544
Dotations de l'exercice	42 658	42 045
Reprise de l'exercice	(8 637)	(9 082)
Reclassements N	-	-
Reprise de provision sur créances radiées	-	-
Agios réservés au 31/12/N	213 527	179 507
Total brut des crédits accordés à la clientèle	667 384	615 136

Ventilation des crédits accordés à la clientèle par classe de risque :

Désignation	Actifs performants	Actifs non performants	Total
Comptes ordinaires débiteurs	400 149	71 093	471 243
Avances sur placements à terme	16 145	-	16145
Portefeuille Escompte	661 105	17	661 122
Créances sur la clientèle non échues	3 801 160	114 681	3 915 841

Créances douteuses et litigieuses	-	486 496	486 496
Produits à recevoir	43 870	7 155	51 025
Produits perçus d'avance	(13 579)	-	(13 579)
Créances impayées	90 577	188 947	279 524
Total engagement bilan	4 999 427	868 389	5 867 817
Engagements hors bilan	1 431 225	12 522	1 443 747
Total engagement brut	6 430 652	880 911	7 311 564
Agios réservés	(6 342)	(207 185)	(213 527)
Provisions	(65 892)	(432 405)	(498 297)
Total agios réservés et provisions	(72 234)	(639 590)	(711 825)
Total engagement net	6 358 418	241 321	6 599 740

Ventilation des crédits accordés à la clientèle selon la durée résiduelle :

La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	471 243	-	-	-	471 243
Avances sur placements à terme	2 243	11 624	2 278	-	16 145
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	11 635	-	-	-	11 635
Total comptes débiteurs & Autres créances	485 121	11 624	2 278	-	499 023
Portefeuille Escompte	588 689	72 433	-	-	661 122
Crédits à la clientèle non échus	925 624	588 513	1 738 268	569 534	3 821 940
Créances douteuses et litigieuses	486 496	-	-	-	486 496
Produits à recevoir	38 362	-	-	-	38 362
Produits perçus d'avance	- 13 579	-	-	-	-13 579
Créances impayées	279 524	-	-	-	279 524
Total autres concours à la clientèle	2 305 117	660 946	1 738 268	569 535	5 273 865
Crédits sur ressources spéciales extérieures	6 868	13 064	50 919	23 050	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	1 028	-	-	-	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	7 896	13 064	50 919	23 050	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	2 798 134	685 634	1 791 464	592 585	5 867 817

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autre clientèle	Total
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	471 243	471 243
Avances sur placements à terme	-	-	16 145	16 145
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	-	-	11 635	11 635
Total comptes débiteurs & Autres créances	-	-	499 023	499 023
Portefeuille Escompte	-	-	661 122	661 122
Crédits à la clientèle non échus	19 464	-	3 802 476	3 821 940
Créances douteuses et litigieuses	-	-	486 496	486 496
Produits à recevoir	1 723	-	36 639	38 362
Produits perçus d'avance	-	-	(13 579)	(13 579)
Créances impayées	-	-	279 524	279 524
Total autres concours à la clientèle	21 187	-	5 252 678	5 273 865

Crédits sur ressources spéciales extérieures	-	-	93 901	93 901
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	-	-	1 028	1 028
Total Crédits sur ressources spéciales	-	-	94 929	94 929
Total brut des crédits accordés à la clientèle	21 187	-	5 846 630	5 867 817

Note 4. Portefeuille-titres commercial.

Suivant le PV du Conseil d'Administration N° 156 datant le 29 novembre 2018, il a été décidé de reclasser les bons de trésors assimilables en portefeuille investissement.

Note 5. Portefeuille d'investissement.

5.1. Composition du portefeuille d'investissement

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 387 381 KDT au 31 décembre 2021, contre 1 315 915 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 71 466 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres d'investissement (1)	1 321 377	1 217 310
Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées (2)	40 271	40 314(*)
Titres de participations (3)	94 391	93 937(*)
Total brut du portefeuille d'investissement hors créances rattachées	1 456 039	1 351 561
Créances rattachées	38 936	35 498
Total brut du portefeuille d'investissement	1 494 976	1 387 059
Provisions	(107 595)	(71 144)
Total provisions et plus-value réservées	(107 595)	(71 144)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 387 381	1 315 915

(*) Soldes comparatifs retraités pour les besoins de la comparabilité.

5.2. Mouvements sur le portefeuille d'investissement

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Titres d'investissements hors FG	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participations	Parts dans les entreprises liées	Total
Valeur Brute 31.12.20	860 008	352 302	5 000	91 718	43 535	1 352 561
Montant restant à libérer	0	0	0	(1 000)	0	(1 000)
Créances rattachées	32 693	2 687	91	0	27	35 498
Provisions & Agios réservés 31.12.20	(2 000)	(61 859)	0	(5 178)	(2 107)	(71 144)
Total net au 31.12.20	890 701	293 130	5 091	86 540	41 454	1 316 916
Acquisition 2021	231 891	0	0	1 020	0	232 911
Cession / Remboursements 2021	(119 110)	(8 714)	0	(568)	(43)	(128 435)
Reclassements 2021	0	0	0	3 221	(3 221)	-
Valeur Brute 31.12.21	972 789	343 588	5 000	94 391	40 271	1 456 039
Montant restant à libérer	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	35 065	3 616	117	0	139	38 936
Dotation	0	(33 895)	0	(2 345)	(565)	(36 805)
Reprise	0	0	0	160	194	354
Reclassements 2021	0	0	0	0	0	-
Provisions & Agios réservés 31.12.21	(2 000)	(95 753)	0	(7 372)	(2 469)	(107 595)
Total net au 31.12.21	1 005 854	251 451	5 117	87 019	37 941	1 387 381

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Bons de trésor	970 655	844 452
Bons de Trésor	969 452	854 133
Décotes	1 043	1 182
Primes	(33 428)	(41 363)
Créances rattachées / Bons de trésor	33 588	30 500
Obligations (1.1)	35 199	45 998
Obligations brutes	35 722	46 057
Provisions sur Emprunts Obligataires	(2 000)	(2 000)
Créances rattachées	1 477	1 941
Fonds gérés (1.2)	253 950	293 130
Encours brut des fonds gérés	343 588	352 302
Provision sur fonds gérés	(95 753)	(61 859)
Créances rattachées	3 616	2 687
Compte courant associé	3 000	3 000
Titres participatifs	2 117	2 000
Total net au 31.12.21	1 262 422	1 188 580

(1.1) Obligations :

Le détail des emprunts obligataires se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Provisions	Nbre d'obligations détenues
AMEN BANK SUB 2010	932	-	35 000
BH 2009	690	-	30 000
BTE 2016	200	-	10 000
BNA SUB 2017/2	2 700	-	45 000
ATL 2017/1	1 000	-	50 000
ATL 2017/2	800	-	20 000
ATL SUB 2017	600	-	10 000
STB SUB 2017/1	400	-	20 000
BTL 2017-1	200	-	10 000
CDC2012	10 000	-	-
Emprunt National-2021	10 000	-	10 000
BH SUB 2017	400	-	20 000
SERVICOM 2016	2 000	2000	20 000
HL 2017-03	400	-	10 000
HL 2017-01	200	-	10 000
BH SUB 2018	1 200	-	30 000
BIAT SUB 2018/1	2 000	-	50 000
BTE 2019	800	-	10 000
ATL 2019-1	1 200	-	20 000
Total	35 722	2 000	

(1.2) SICAR Fonds gérés

Les fonds à capital risque placés auprès des SICAR ont totalisé un montant brut de 347 205 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Raison sociale	Montant du Fonds	Créances rattachées	Total FG	Provisions au 31.12.21
Fonds ATD SICAR	333 086	3 324	336 410	87 726
Fonds CHALLENGE SICAR	8 145	246	8 391	6 785
Fonds STB SICAR	180	(1)	179	180
Fonds UNIVERS INVEST SICAR	928	17	945	493
Fonds SENED SICAR	1 250	30	1 280	570
Total	343 588	3 616	347 205	95 753

(2) Parts dans les entreprises liées, les co-entreprises et les entreprises associées

Les parts dans les entreprises liées ont totalisé un montant brut de 40 271 KDT au 31 décembre 2021. Les participations de la banque sont détenues auprès des sociétés suivantes :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	Pourcentage de détention direct	Provisions	Dividendes 2020
AFC	290	240 000	30,00%	-	-
ARABIA SICAV	6 764	82 340	89,64%	1 311	16
ATD SICAR	900	89 999	41,14%	-	162
ATI	3 077	486 425	42,11%	1 092	-
ATL	28 128	13 232 691	40,72%	-	994
SARI	66	659	2,00%	66	-
UNIFACTOR	1 046	209 243	6,97%	-	209
Total	40 271			2 469	1 381

(3) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2021 et au 31.12.2020 :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Titres de participation	94 391	93 937*
Provisions sur titres de participation	(7 372)	(5 178)
Montant restant à libérer sur titres de participation	-	(1 000)
Total	87 019	87 759

(*) Soldes comparatifs retraités pour les besoins de la comparabilité.

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur brute	Nbre d'actions détenues	% de détention	Provisions 2020
Titres cotés	3 361			51
CARTHAGE CEMENT	2000	1 666 666	0,49%	-
TUNIS-RE	886	119 182	0,60%	51
Visa INC	470	9 580	0	-
SWIFT	5	9	0,01%	-
Titres non cotés	91 028			7 321
TUNISIE CLEARING	331	70 400	3,53%	-
SITH	28	28 000	10,00%	28
LA MAISON DU BANQUIER	271	292 200	3,29%	-
COTUNACE	222	3 053	1,15%	-
STE MON TUNISIE	231	4 278	8,56%	-

SODINO SICAR	700	70 000	1,84%	367
SICAB SICAF	100	20 000	2,50%	-
PARC ECO DE ZARZIS	300	3 000	5,02%	-
PARC ECO DE BIZERTE	300	60 000	7,86%	-
SODICAB SICAR	200	20 000	5,13%	135
I B S	400	235 567	16,90%	-
FCPR CAPITALEASEFUND2	2 000	19 804	13,39%	-
SIBTEL	208	2 741	5,44%	-
CMT	300	30 000	3,00%	300
STE TUN. DE GARANTIE	100	1 000	3,33%	-
STPI	500	5 000	12,50%	399
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	250	2 500	5,18%	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SIDI THABET	100	1 000	1,99%	57
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE DE SFAX	600	60 000	6,75%	295
STE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	1 500	150 000	10,00%	-
STE D'ETUDE ET DE DEVPT DE SOUSSE	150	1 500	15,00%	150
S.T.P.A.T.	40	400	8,89%	40
FCPR "PHENICIA SEED FUND"	1 620	2 000	20,15%	778
FCPR INTECH	1 500	1 500	11,11%	1342
FCPR ATID FUND	756	1 000	15,15%	161
FCPR TDF	2 495	249	26,24%	556
FCPR MAX ESPOIR	2 030	2 000	12,48%	313
FCPR CAPITALEASEFUND1	200	2 000	24,91%	-
FINAOSICAV	250	2 500	6,52%	-
Ste de Gestion du Complexe indus et tech. de Médenine	70	700	1,89%	14
SAGES CAPITAL	100	10 000	20,00%	12
FCP SMART EQUITY 2	-	-	-	-
FCPR "ALTER MED"	3 086	1 500	11,09%	1 593
FCPR "TDF 2"	4 030	399	20,57%	401
FCPR PHENICIA FUND	1 500	1 500	26,67%	125
FCPR MAXULA CROI ENTP	5 000	5 000	37,95%	202
FONDS YUNUS SOCIAL	500	5 000	19,15%	-
FCPR TDF 3	5 999	596	15,49%	-
FCP TUNISIAN FUNDA FUND	1 000	200	20,83%	-
FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	1 000	100	2,00%	29
FCPR AZIMUTS	4 000	4 000	17,30%	-
Académie de Banques et Finances	0	5	0,10%	-
FCPR JASMIN	5 000	50 000	30,40%	-
FCPR MAXULA JASMIN PMN	1 000	10 000	46,84%	-
Fonds d'amorçage CAPITAL ACT SEED FUND	1 000	10 000	27,40%	14
Fonds d'amorçage START UP MAXULA SEED FUND	1 000	10 000	66,27%	-
OOREDOO TUNISIE	35 840	61 836	1,72%	-
ATS	9	896	12,80%	9
CODIS	612	6 118	13,90%	-
SANADET SICAV	90	900	0,16%	-
AXIS TRESORERIE	200	2 000	0,39%	-
AXIS CAPITAL PRUDENT	30	30	0,70%	-
IRADETT 50	70	7 000	21,93%	-
IRADETT CEA	70	7 000	2,78%	-
SALAMETT CAP	70	7 000	0,13%	-
SALAMETT PLUS	70	7 000	11,47%	-
FCP MOUASSASET	2 000	2 000	40,00%	-
Total	94 391			7 372

Les renseignements sur les entreprises liées et les entreprises associées de la banque se présentent comme suit :

Raison sociale	Adresse	Activité	Participation détenue	Capitaux propres 2020	Résultat net 2020
AFC	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	Intermédiaires en Bourse	290	4 156	(103)
ARABIA SICAV	Carré de l'Or – Les Jardins du Lac2 1053 Les berges du Lac – Tunisie	SICAV	6 764	5 869	223
ATD SICAR	Résidence Regency bloc A 2ème étage, Rue du Lac Lemman 1053 Les berges du Lac	SICAR	900	23 312	2 074
ATI	Siège social : 9 rue HédiNouira - 1001 Tunis, Bureau : 8 rue Mokhtar Attia 1001 Tunis	Gestion portefeuille de valeurs mobilières	3 077	4 711	(1 342)
ATL	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Leasing	28 128	101 773	5 466
SARI	71 rue Alain Savary, Résidence Alain Savary, Cité Elkhadra Bloc C, App N°42, 4ème étage- 1003 Tunisie	Promotion Immobilière	66	(2 562)	(1 429)
UNIFACTOR	Ennour Building, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	Factoring	1 046	38 878	4 150

Note 6. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31.12.2021 à 117 039KDT contre 95 179 KDT au 31.12.2020. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.20	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.21	Amort / Provision Cumul au 31.12.20	Dotations	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.21	VCN au 31.12.21
1) Immobilisation Incorporelles	50 128	7 510	-	57 638	(36 987)	(8 878)	-	(45 865)	11 773
Logiciels	49 582	6 898	-	56 480	(36 814)	(8 868)	-	(45 682)	10 797
Droit au bail	429	-	-	429	(173)	(10)	-	(183)	246
Autres immobilisations incorporelles	117	612	-	729	-	-	-	-	729
2) Immobilisations Corporelles	162 095	20 875	(1 657)	181 314	(115 692)	(9 583)	1 532	(123 744)	57 570
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>81 864</u>	<u>4 013</u>		<u>85 877</u>	<u>(53 896)</u>	<u>(3 251)</u>		<u>(57 148)</u>	<u>28 730</u>
Terrains d'exploitation	5 153	1 472	-	6 625	-	-	-	-	6 625
Bâtiments	17 293	1 756	-	19 049	(8 113)	(362)	-	(8 476)	10 573
Aménagements de bâtiments	59 418	785	-	60 203	(45 783)	(2 889)	-	(48 672)	11 532
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8 908</u>	<u>4 000</u>		<u>12 909</u>	<u>(7 643)</u>	<u>(258)</u>	<u>-</u>	<u>(7 901)</u>	<u>5 007</u>

Terrains hors exploitation	36	-	-	36	-	-	-	-	36
Bâtiments	8 872	4 000	(0)	12 872	(7 643)	(258)	-	(7 901)	4 971
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>10 462</u>	<u>156</u>	<u>(199)</u>	<u>10 419</u>	<u>(6 692)</u>	<u>(654)</u>	<u>179</u>	<u>(7 167)</u>	<u>3 252</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>11 517</u>	<u>4 772</u>	<u>(811)</u>	<u>15 478</u>	<u>(7 411)</u>	<u>(1 730)</u>	<u>708</u>	<u>(8 433)</u>	<u>7 045</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>43 911</u>	<u>6 813</u>	<u>(647)</u>	<u>50 077</u>	<u>(37 020)</u>	<u>(3 400)</u>	<u>645</u>	<u>(39 775)</u>	<u>10 302</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>5 403</u>	<u>1 121</u>	-	<u>6 524</u>	<u>(3 012)</u>	<u>(288)</u>	-	<u>(3 300)</u>	<u>3 225</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>30</u>	-	-	<u>30</u>	<u>(18)</u>	<u>(2)</u>	-	<u>(20)</u>	<u>10</u>
3) Immobilisations encours	30 193	17 501	-	47 695	-	-	-	-	47 695
Immobilisations corporelles encours	5 007	3 445	-	8 453	-	-	-	-	8 453
Immobilisations incorporelles encours	25 186	14 056	-	39 242	-	-	-	-	39 242
Total	242 416	45 879	(1 657)	286 647	(152 679)	(18 461)	1 532	(169 609)	117 039

Note 7. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31.12.2021 à 123 504 KDT contre 112 441 KDT au 31.12.2020, détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Comptes d'attente	95 672	80 644
Crédits & Avances aux Personnels	37 590	35 973
Impôts Actif	5 382	7 627
Charges reportées	1 416	1 005
Stocks Imprimés & Fournitures	1 359	1 094
Crédits pris en charge par l'Etat	238	255
Provisions pour risques et charges	(18 152)	(14 157)
Total	123 504	112 441

1.1. Charges à répartir

Les charges reportées totalisent un montant de 1 416 KDT au 31.12.2021 contre un montant de 1 005 KDT au 31.12.2020 soit une augmentation de 411 KDT se détaillant comme suit :

Les charges reportées ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont composées principalement de frais d'émission des emprunts et de charges à répartir.

Les charges à répartir sont constituées essentiellement par des frais publicitaires engagés par la banque. Ils ont été comptabilisés à l'actif du bilan selon les dispositions du paragraphe 19 de la norme comptable 10.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.21	Résorptions cumulées 2020	Résorption Exercice 2021	Résorptions cumulées 2021	V.Netto 31.12.21
Autres charges à répartir	7 469	5 261	792	6 053	1 416
Total	7 469	5 261	792	6 053	1 416

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 8. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2021, cette rubrique accuse un solde de 100 000 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 42 000 KDT par rapport au 31.12.2020.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts auprès de la BCT Dinars	100 000	58 000
Total	100 000	58 000

Note 9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2021 un solde de 367 186 KDT contre un solde de 124 896 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	290 045	99 648
Dépôts et avoirs des établissements financiers	77 141	25 248
Total	367 186	124 896

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Etablissements bancaires	290 045	99 648
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	2 216	4 343
Emprunts auprès des établissements bancaires	286 000	94 478
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 829	827
Etablissements financiers	77 141	25 248
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	77 141	25 248
Total	367 186	124 896

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	290 045	-	-	-	290 045
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	2 216	-	-	-	2 216
Emprunts auprès des établissements bancaires	286 000	-	-	-	286 000
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	1 829	-	-	-	1 829
Etablissements financiers	77 141	-	-	-	77 141
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	77 141	-	-	-	77 141
Total	367 186	-	-	-	367 186

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	290 045	290 045
Dépôts et avoirs des établissements financiers	53 378	-	23 763	77 141
Total	53 378	-	313 808	367 186

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 10. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 902 342 KDT au 31 décembre 2021 KDT contre 5 970 282 KDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	2 045 584	2 055 851
Dépôts à Terme	2 196 178	2 383 911
Comptes d'épargne	1 445 950	1 314 818
Autres sommes dues à la clientèle	204 590	206 392
Dettes rattachées	10 040	9 310
Total	5 902 342	5 970 282

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	2 045 584	-	-	-	2 045 584
Dépôts à Terme	959 336	1 145 703	90 809	330	2 196 178
Comptes d'épargne	1 445 950	-	-	-	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	204 590	-	-	-	204 590
Dettes rattachées	10 040	-	-	-	10 040
Total	4 665 500	1 145 703	90 809	330	5 902 342

Ventilation selon la nature de la relation

La ventilation des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation se présente comme suit :

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	252	-	2 045 332	2 045 584
Dépôts à Terme	-	-	2 196 178	2 196 178
Comptes d'épargne	-	-	1 445 950	1 445 950
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	204 590	204 590
Dettes rattachées	-	-	10 040	10 040
Total	252		5 902 090	5 902 342

Note 11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 543 537 KDT au 31 décembre 2021 KDT contre 484 024 KDT au 31 décembre 2020 soit une augmentation de 59 513 KDT et se détaillent comme suit:

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts matérialisés	424 889	360 726
Emprunts Obligataires	19 163	21 244
Emprunts subordonnés	219 082	229 831
Pensions livrées	172 930	98 700
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 567	-
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 147	10 951
Ressources spéciales	118 649	123 298
Ressources extérieures	102 388	111 845
Ressources extérieures en dinars	56 439	58 389
Ressources extérieures en devises	45 949	53 456
Ressources budgétaires	15 229	10 563
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1 030	890
Total	543 537	484 024

Ventilation des ressources spéciales par ligne :

La ventilation des ressources spéciales par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Ressources extérieures en dinars	56 439	58 389
Ligne BIRD	4 665	6 169
Ligne Italienne	2 817	4 575
Ligne Espagnole	4 151	4 829
Ligne Française	6 535	5 576
Ligne FADES	5 121	6 184
Ligne KFW	31 152	28 203
Ligne AFD	1 999	2 852
Ressources extérieures en devises	45 949	53 456
Ligne BEI	45 354	53 456
Ligne Italienne	595	-
Ressources budgétaires	15 229	10 563
Total	117 617	122 408

Ventilation selon la durée résiduelle

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	163 721	45 055	214 946	1 169	424 889
Emprunts Obligataires	-	2 081	17 081	-	19 163
Emprunts subordonnés	9 916	13 584	194 416	1 169	219 082
Pensions livrées	143 630	29 300	-	-	172 930
Emprunts liés à des contrats de location financement	28	90	3 448	-	3 567
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10 147	-	-	-	10 147
Ressources spéciales	4 161	17 190	62 603	34 693	118 648

Ressources extérieures	3 131	16 445	56 333	26 479	102 388
Ressources extérieures en dinars	1 362	10 730	34 863	9 484	56 439
Ressources extérieures en devises	1 769	5 715	21 470	16 995	45 949
Ressources budgétaires	-	745	6 270	8 214	15 229
Dettes rattachées sur ressources spéciales	1030	-	-	-	1 030
Total	167 882	62 245	277 549	35 862	543 537

Ventilation selon la nature de la relation

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres emprunteurs	Total
Emprunts matérialisés	3 797	410	420 682	424 889
Emprunts Obligataires	220	176	18767	19163
Emprunts subordonnés	-	210	218 872	219082
Pensions livrées	-	-	172930	172930
Emprunts liés à des contrats de location financement	3 567	-	-	3567
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	10	24	10113	10147
Ressources spéciales	-	-	118 648	118 648
Ressources extérieures	-	-	102 388	102 388
Ressources extérieures en dinars	-	-	56 439	56 439
Ressources extérieures en devises	-	-	45 949	45 949
Ressources budgétaires	-	-	15 229	15 229
Dettes rattachées sur ressources spéciales	-	-	1 030	1 030
Total	3 797	410	539 331	543 537

Note 12. Autres passifs

Le solde net de cette rubrique a atteint 192 196 KDT au 31 décembre 2021 contre 208 060 KDT au 31 décembre 2020 soit une diminution de 15 864 KDT détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Frais liés au Personnel	37 580	32 469
Divers frais à payer	20 584	16 566
Impôts Passifs	16 702	23 532
Provisions pour risques et charges	14 107	9 954
Comptes D'attente	103 223	125 538
Total	192 196	208 060

Les provisions pour risques et charges sont détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Provisions pour risque fiscal	2 506	5 727
Provisions pour risque social	2 195	1 907
Provisions pour litiges en cours	9 406	2 320
Total	14 107	9 954

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 13. Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions ordinaires et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérés en totalité.

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2021 ont atteint 555 450 KDT contre 553 952 KDT fin 2020 soit une augmentation de 1 498 KDT ainsi détaillée :

(ENKDT)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour Réinvestissements disponibles(*)	Réserve pour Réinvestissements indisponibles	Réserve à régime spécial	fond pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2020 avant affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	178 899	2 790	1 185	767	8 198	553 952
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Affectations des bénéfices non réparties au 31.12.2020											
Réserve pour réinvestissement						8 100			0	(8 100)	-
Dividendes											-
Résultats reportés									98	(98)	-
Solde au 31.12.2020 après affectation	100 000	128 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	0	553 952
Réserves à régime spécial devenues disponibles											-
Résultat net 31.12.2021										(68 502)	(68 502)
Augmentation de capital en numéraire	28 000	42 000									70 000
Solde au 31.12.2021 avant affectation	128 000	170 904	10 000	4 219	118 990	186 999	2 790	1 185	865	(68 502)	555 450

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 14. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 994 562 KDT au 31 décembre 2021 contre 642 623 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
en faveur des banques	542 611	307 581
en faveur de la clientèle	451 952	335 043
Total	994 562	642 623

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	542 611	542 611
en faveur de la clientèle	16 000	-	435 952	451 952
Total	16 000	-	978 563	994 562

Note 15. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 333 579 KDT, au 31 décembre 2021, à 304 144 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Crédits documentaires Import	294 943	207 145
Crédits documentaires Export	38 635	96 999
Total	333 579	304 144

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	294 943	294 943
Crédits documentaires Export	-	-	38 635	38 635
Total	-	-	333 579	333 579

Note 16. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique s'élève à 100 000 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Effets refinançables données en garantie	43 000	29 000
BTA données en garantie	57 000	27 000
Emprunt national donné en garantie	-	6 000
Total	100 000	62 000

Note 17. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 376 412 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement donnés	376 412	336 567
En faveur de la clientèle	376 412	336 567
Engagements sur Titres	=	1 000
Participations non libérées	-	1 000
Total	376 412	337 567

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	=	=	376 412	376 412
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	376 412	376 412
Engagements sur Titres	=	=	=	=
Participations non libérées	-	-	-	-
Total	-	-	376 412	376 412

Note 18. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2021 à 1 478 573 KDT contre 1 267 528 KDT au 31 décembre 2020. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Garanties reçues de l'Etat	79 906	97 264
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	448 295	316 080
Garanties reçues de la clientèle	951 072	854 184
Total	1 478 573	1 267 528

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2021 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garanties de l'Etat	Garanties Banques Et assurances	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	78 899	223 459	160 471	415 919
1	49	28 340	27 667	221 677
2	8	602	50	19 665
3	64	182	20	20 600
4	187	2 206	1 229	112 560
5	-	3 787	283	157 604
Total général	79 206	258 575	189 720	948 025

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à 10 340 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues au comptant à livrer	(10 340)	(12 968)
Devises achetées au comptant à recevoir	-	33 484
Total	10 340	20 516

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2021 s'élèvent à 297 212 KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Devises vendues à terme à livrer	(297 212)	(180 084)
Devises achetées à terme à recevoir	-	-
Total	(297 212)	(180 084)

Il est à noter que la banque n'a pas effectué des opérations de change à terme spéculatives au cours de l'exercice 2021.

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 19. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 414 192 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 461 463 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	6 081	13 043
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 042	8 697
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	2 039	4 345
Opérations avec la clientèle	408 111	448 420
Intérêts sur crédit CT & MLT	350 446	383 439
Intérêts sur comptes courants débiteurs	57 665	64 981

Total	414 192	461 463
--------------	----------------	----------------

Note 20. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 86 679 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 69 056 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Commissions sur comptes et moyens de paiement	52 680	39 239
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	10 702	10 105
Récupérations et autres commissions	18 972	15 822
Commissions sur opérations internationales	4 324	3 891
Total	86 679	69 056

Note 21. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22 168 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 18 315 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Gain net sur titres de placement	14	94
Gain net sur opérations de change	22 154	18 221
Total	22 168	18 315

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2021	2020
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	14	94
Total Gain net sur titres de placement	14	94

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Profit/ Perte sur opérations de change	1 847	1 675
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	19 549	36
Profit/ Perte sur positions de change à terme	758	16 510
Total Gain net sur opérations de change	22 154	18 221

Note 22. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 79 688 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 70 694 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	76 049	69 551
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 855	329
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	1 785	815
Total	79 688	70 694

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
-------------	------	------

Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	67 291	60 998
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	5 415	4 652
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	-	-
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	3 205	3 763
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	138	138
Total	76 049	69 551

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2021	2020
Produits sur bons de trésor	57 690	52 672
Décote sur bons de trésor	(215)	(377)
Prime sur bons de trésor	9 816	8 703
Total	67 291	60 998

Note 23. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 299 245 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 346 623 KDT au cours de l'exercice 2020.

Désignation	2021	2020
Intérêts encourus et charges assimilées	297 742	346 095
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	31 504	61 273
Opérations avec la clientèle	229 021	266 627
Emprunts et ressources spéciales	37 217	18 195
Autres intérêts et charges	1 503	528
Total	299 245	346 623

Note 24. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 107 730 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 60 173 KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotations aux provisions sur créances douteuses	61 387	30 071
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2022-02	14 229	25 090
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	33 145	15 603
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	20 299	10 451
Frais de recouvrement	1 079	1 191
Total dotations	130 139	82 405
Pertes sur créances	1 397	2 212
Total dotations & pertes et radiations sur créances	131 536	84 617
Reprises de provisions sur créances douteuses	(16 255)	(23 637)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(1 330)	(807)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	(6 221)	-
Total Reprises	(23 806)	(24 444)
Total	107 730	60 173

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 36 455 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 7 048KDT au cours de l'exercice 2020 se détaillant ainsi :

Désignation	2021	2020
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	36 805	8 146
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	(354)	(1 099)
Plus ou moins-value sur cession de titres de participations	(5)	
Total	36 455	7 048

Note 26. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 115 991 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 105 159 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 10 832KDT.

Désignation	2021	2020
Rémunération du personnel	91 768	82 628
Charges sociales	20 434	19 499
Autres charges liées au personnel	3 789	3 032
Total	115 991	105 159

Note 27. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 70 447 KDT au cours de l'exercice 2021 contre un montant de 62 375 KDT au cours de l'exercice 2020 soit une augmentation de 8 072 KDT.

Désignation	2021	2020
Frais d'exploitation non bancaires	22 121	19 093
Autres charges d'exploitation	48 326	43 282
Total	70 447	62 375

Note 28. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2021et 2020 :

Designation	2021	2020
Plus-values sur cession des immobilisations	(293)	(868)
Autres résultats exceptionnels	1 044	284
Total	1 338	584

Note 29. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2021	2020
Contribution dans le cadre de la lutte contre COVID-19	-	3 200
Contribution conjoncturelle au budget de l'état	9 213	-
Total	9 213	3 200

Note 30. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de -0,685 dinars contre 0,082 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Désignation	2021	2020
Résultat net en KDT	(68 502)	8 198
Nombre moyen d'actions	100 000 000	100 000 000
Résultat de base par action (en DT)	(0,685)	0,082
Résultat dilué par action (en DT)	(0,685)	0,082

6. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2021 un solde de 372 183 KDT contre un solde de 536 909 KDT au 31 décembre 2020 et se détaillant ainsi :

Désignation	31.12.2021	31.12.2020
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	262 507	314 423
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	202 092	272 902
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(92 416)	(50 416)
Total	372 183	536 909

IV. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 32. Rémunérations des dirigeants :

Les dirigeants de la banque incluent le président du conseil d'administration, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint. Le tableau suivant présente la rémunération agrégée des dirigeants (en KDT).

	Directeur Général		Président du Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 245	192	31	-	344	-
Avantages postérieurs à	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en action	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 245	192	31	-	344	-

Note 33. Transactions avec les parties liées

- L'encours total des engagements des groupes d'affaires des Administrateurs s'élève à 221 771 KDT et se détaille comme suit :

Groupe d'affaire des administrateurs	Engagement 31.12.2021			Engagement 31.12.2020		
	Bilan	Hors Bilan	Total	Bilan	Hors Bilan	Total
Groupe BAYAH	115 828	7 526	123 354	105 575	6 952	112 527
Groupe BEN SEDRINE	6 313	10	6 323	5 826	10	5 836
Groupe ABBES	14 686	35 905	50 592	15 955	23 775	39 730
Groupe RIDHA ZERZERI	39 272	2 231	41 503	12 582	2 104	14 686
Total	176 084	45 672	221 771	139 939	32 840	172 779

- L'encours total au 31 décembre 2021 des engagements (Bilan et Hors Bilan) sur les entreprises liées s'élève à 54 895 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2021	31.12.2020
UNIFACTOR	11 119	9 036
Arab Tunisian Lease	22 588	8 217
SARI	21 187	22 040
CODIS	-	10 124
Total	54 895	49 417

- Au cours de l'exercice 2021, l'ATB a conclu 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulants pour une somme globale en principal de 3 609 KDT.
- L'encours total des emprunts obligataires au 31 décembre 2021 sur les entreprises liées s'élève à 3 600 KDT et se détaille comme suit :

Entreprises liées	31.12.2021	31.12.2020
UNIFACTOR	-	400
Arab Tunisian Lease	3 600	6 170
Total	3 600	6 570

- L'encours au 31 décembre 2021 des prêts et emprunts avec le groupe Arab Bank se détaille comme suit :

Groupe Arab Bank	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et comptes courants	393 061	43 790
Emprunts et comptes courants	(75 161)	(75 175)

- Au cours de l'exercice 2021, l'ATB n'a pas conclu de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital,
- L'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV, dans laquelle elle détient 89,64% du capital au 31.12.2021. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de l'ARABIA SICAV, d'assurer pour le compte de la SICAV l'ensemble des opérations sur titres, de vérifier la VL quotidienne, de contrôler les ratios règlementaires et spécifiques, d'attester le portefeuille de la SICAV, d'encaisser le montant des souscriptions auprès des actionnaires nouveaux et le règlement des rachats aux actionnaires sortants et de veiller au respect du règlement intérieur, de vérifier l'application des décisions prises lors des réunions des comités de gestion de la SICAV et de suivre quotidiennement la correspondance entre le compte titres et le compte espèces au titre de chaque transaction effectuée. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT.
- L'ATB assure la commercialisation et la distribution des actions d'ARABIA SICAV, gérée par l'AFC, auprès de sa clientèle. L'ATB procède à l'affichage quotidien de la valeur liquidative et met à la disposition de sa clientèle des supports d'information transmis par AFC. Cette dernière, dans laquelle l'ATB détient 30% du capital au 31.12.2021, rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement calculée sur la base d'un taux de 0.2% sur le volume.

Note 34. Provision collective :

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02 du 04 Mars 2022, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2022-02 du 04 Mars 2022. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 14 229 KDT au titre de l'exercice 2021. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KTND au 31 décembre 2021.

Aucun autre évènement significatif n'est parvenu postérieurement au 31 décembre 2021.

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ATB » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers annexés au présent rapport font ressortir des capitaux propres positifs de 555.450 KDT, un déficit de l'exercice s'élevant à 68.502 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 372.183 KDT.

A notre avis, les états financiers de l'Arab Tunisian Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Bank « ATB », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2021 à 500 871 KDT et représentent 83% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « II. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 155 992 KDT, représentant 67% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 711 825 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note 3 des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°II.2.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- - La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- - La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2022-02 du 4 mars 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- - Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- - Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 347.204 KDT, pour une provision de 95.753 KDT, soit un montant net de 251.451 KDT, représentant 3.3% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 347.204 KDT, soit 23% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2021 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note « 34 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022. Le solde de ces provisions collectives constituées par la banque s'élève à 65 892 KDT au 31 décembre 2021 contre 51 663 KDT au 31 décembre 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux structures de gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 1er avril 2022
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**

ARAB TUNISIAN BANK « ATB »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank « ATB »,

Objet : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

Messieurs les actionnaires,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Arab Tunisian Lease (ATL)

Au cours de l'exercice 2021, l'ATB a conclu 4 contrats de leasing avec l'ATL portant sur l'acquisition de matériels roulant pour un montant global en principal de 3 609 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 181 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Arab Tunisian Lease (ATL)

L'encours des emprunts obligataires émis par l'ATL et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2021 à 3 600 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 427 KDT.

Arab Bank (AB)

L'encours des emprunts subordonnés émis par l'ATB et souscrit par l'ARAB BANK en 2019 s'élève à 75 000 KDT. Le total des intérêts payés à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 3 549 KDT.

Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR)

Au cours de l'exercice 2021, l'ATB n'a pas conclu avec Arab Tunisian Development SICAR (ATD SICAR), dans laquelle elle détient 41,14% du capital, de nouvelles conventions de gestion des fonds à capital risque. L'encours des fonds gérés par ATD SICAR s'élève à 333 086 KDT au 31.12.2021. La rémunération revenant à l'ATD SICAR au titre de l'exercice 2021 s'élève à 4 974 KDT TTC.

Arab Financial Consultants (AFC)

En date de 20 Décembre 2018, l'ATB a procédé à la mise à jour de la convention de dépôt et de gestion conclue avec l'Arab Financial Consultants « AFC ». Cette mise à jour a prévu une hausse de la commission de dépôt payée par FCP SALAMETT CAP et FCP SALAMETT PLUS en la portant de 0,1% HT de l'actif net sans dépasser 7 000 DT HT par an à 0,15% HT de l'actif net sans toutefois dépasser 10 000 DT HT par an.

L'union de Factoring (Unifactor)

L'encours des emprunts obligataires émis par Unifactor et souscrits par l'ATB s'élève au 31 décembre 2021 à 0 KDT. Le total des intérêts perçus à ce titre par l'ATB au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 5 KDT.

ARABIA SICAV

En vertu des conventions de dépositaire conclues, l'ATB assure les fonctions de dépositaire pour le compte de l'ARABIA SICAV dans laquelle elle détient 89.64% du capital au 31/12/2021 ainsi qu'elle perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 5 KDT au titre de sa fonction de dépositaire.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Président du Conseil d'Administration en application de la décision du Conseil d'Administration du 31 Août 2001. Il reçoit un salaire annuel fixe, une prime déterminée annuellement en fonction de la performance réalisée et bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

Le conseil d'administration du 29 Mai 2019 a décidé de désigner Monsieur Ahmed Rejiba en tant que le directeur général et ce à compter du 1er juillet 2019 pour un mandat de 3 an renouvelable.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les conseillers sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Arab Tunisian Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

(En KDT)

LIBELLE	Direction Générale		Président du conseil d'administration		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	1 245	192	31	-	344	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total rémunérations	1 245	192	31	-	344	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 1er avril 2022
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International
Chiheb GHANMI**